

Module 3 - Les relations sociales et la coopération avec l'ensemble des partenaires concernés

Formation financée par le FIAF à 100%

LIEU ET DUREE

Lieu :

Session 1 - Lifou : 12 et 13 octobre 2023

Durée (heures et jours) : 14 heures sur 2 journées

Session 2 - Maré : 16 et 17 octobre 2023

Horaires (par jour) : 8h-12h / 13h 16h

Session 3 - Ouvéa : 09 et 10 octobre 2023

Session 4 - Païta : 17 et 18 août 2023

Session 5 - Pouembout : 14 juin et 9 août 2023

Session 6 - Koumac : 15 juin et 10 août 2023

Session 7 - Poindimié : 13 et 14 avril 2023

PUBLIC

Salarié(e)s du privé en poste qui exercent dans le secteur scolaire en tant qu'Accompagnateur(trice) de Vie Scolaire sur l'ensemble du territoire.

PRE-REQUIS

Avoir un niveau scolaire en mathématiques et Français correspondant à un niveau 3^{ème}.

Avoir suivi le module 1 : « AVS : notre cadre d'intervention ».

Etre inscrit au module 7 : « Suivi des pratiques et retour d'expériences ».

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Améliorer les relations entre les familles et les professionnels ;
- Améliorer la compréhension et la maîtrise du PPS ;
- Favoriser de manière bienveillante la confiance en soi et l'autonomie de l'élève accompagné ;
- Prendre conscience des mécanismes présents dans les relations parents/professionnels ;
- Comprendre les positionnements et les comportements des parents d'un enfant porteur de handicap ;
- Comprendre et respecter l'obligation de discrétion professionnelle ;
- Savoir évaluer quelles sont les informations objectives et nécessaires à l'accompagnement de l'enfant ou du jeune à partager dans le respect de ses droits ;
- Savoir faire des remontées effectives et adéquates des informations auprès de la structure employeuse sur les difficultés rencontrées.

CONTENU

Thématiques	Objectifs pédagogiques	Contenus
Travailler en collaboration avec le corps enseignant	Identifier les potentiels obstacles entre le binôme enseignant/ADV ou l'équipe afin de construire un partenariat efficace et une collaboration de qualité	Les potentiels obstacles : - la différence des temps de présence entre l'enseignant et l'ADV - le nombre d'enseignants (collège et lycée) - difficultés liées à la diversité des pratiques et des intervenants - difficultés parfois liées au manque de connaissances de l'enseignant du handicap
Encourager l'élève à être acteur de sa scolarité	Favoriser l'estime de soi par l'évaluation positive et l'encouragement à la prise de décisions	Accueillir et prendre en compte les besoins de l'enfant ou du jeune en encourageant sa participation Contribuer aux adaptations éventuelles et nécessaires de son parcours scolaire Aider l'enfant à intégrer la vie périscolaire et sécuriser les transitions scolaires
Encourager les parents à s'impliquer dans la scolarité de leur enfant	Comprendre les mécanismes de défenses mis en place et savoir rassurer les parents dans leurs compétences parentales à élever un enfant «différent» Valoriser la fonction parentale et leur garantir la cohérence et le partage des informations	Le vécu des parents face à la situation de handicap de leur enfant et les mécanismes de défenses La place active des parents dans l'élaboration du projet pour leur enfant Les attentes des parents face aux professionnels Les obstacles et les facilitateurs du lien avec les familles
La transmission des informations	Savoir transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement proposé S'appuyer sur la communication d'équipe formelle (cahier de liaisons intra ou extra-scolaire, temps de réunion, supports de communication divers) et informelle (échanges...) afin d'améliorer l'accompagnement de l'élève et de diversifier les réponses apportées	La notion de secret professionnel et l'obligation de discrétion professionnelle de l'AVS La communication écrite et le cadre réglementaire La communication écrite et ses enjeux La pertinence du contenu de la transmission La synthétisation des informations à transmettre
	Créer un outil avec les bénéficiaires pour permettre à chacun la prise en main et la réappropriation d'un outil efficace et adapté	Création collaborative par les stagiaires d'un outil qu'ils testeront durant la période suivante, avant le prochain regroupement qui fera l'objet d'un bilan et de mesures correctives si nécessaire (module 6)

Formatrice : Mme Virginie THIERRY, formatrice agréée.

Méthodes et outils pédagogiques :

- Apports théoriques
- Echange d'expériences et de bonnes pratiques
- Co-construction d'outils et pistes de solutions : cahier de réussites, outil de transmission...
- Travaux en sous-groupe
- Outil de transmission à réaliser et à tester en situation professionnelle suite au module (travail inter-session). Retour d'expérience et échanges pour amélioration lors du module 6.

Livrables :

Attestation de formation, bilan, support de formation et livret stagiaire, outil de transmission (création de l'outil par le groupe de stagiaires).

Evaluations :

- Evaluation préalable en entrée en formation
- Evaluation des acquis en fin de formation (type QCM)
- Questionnaire de satisfaction à chaud (du FIAF)
- Evaluations à froid (9 mois après la fin du parcours suivi par le bénéficiaire)